

M. Moyes poursuit son exposé en s'enquérant de la possibilité d'augmenter le nombre des institutions de formation des vétérinaires. Le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Mexique, le Japon, la Corée, l'URSS, l'Inde, le Pakistan, l'Afrique du Sud et bien d'autres pays européens ont construit de nouveaux collèges vétérinaires depuis dix ans. Les États-Unis qui en avaient 12 en 1945, en ont maintenant 19. Ils ont alloué 5 millions de dollars en vue de l'expansion et 10 millions pour l'établissement de nouveaux collèges vétérinaires d'ici dix ans.

L'ennui, monsieur l'Orateur, c'est qu'il ne s'est pas fondé de nouveau collège de médecine vétérinaire au Canada depuis plus d'un siècle. Les installations actuelles ont été agrandies au delà des limites raisonnables, à tel point que le rendement en souffre. M. Moyes ajoute que, selon le rapport présenté dernièrement par l'*Alberta Veterinary Medical Association*, sur les soixante-huit étudiants inscrits à la première année de médecine vétérinaire dans les quatre universités de l'Ouest du Canada, au cours de l'automne de 1961, onze seulement ont pu s'inscrire au cours de la deuxième année, en raison des installations restreintes du Collège vétérinaire de l'Ontario et du grand nombre de candidats venus des autres régions du pays. Puis M. Moyes ajoute:

Cette année, 64 sont inscrits dans l'Ouest; tout probablement, il n'y en aura pas plus de 10 qui pourront continuer à pratiquer la médecine vétérinaire.

La conclusion: on a un urgent besoin d'une faculté de médecine vétérinaire dans l'Ouest canadien.

Enfin, M. Moyes déclare:

La Chambre des communes est présentement saisie d'un bill d'intérêt privé intitulé: «loi visant la fondation et la constitution du collège de médecine vétérinaire de l'Ouest du Canada.» Le bill C-76 mérite qu'on s'y attarde...

C'était en 1962.

...où qu'on siège à la Chambre. Quel que soit le sort qu'on réserve à cette mesure d'initiative privée, elle devrait du moins servir à attirer l'attention sur la nécessité de l'établissement de ce collège et permettre de trouver un moyen pratique de le fonder.

Même si les fonctionnaires des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta ont maintenant admis la possibilité d'établir un collège vétérinaire dans l'Ouest, il y a naturellement une rivalité considérable en ce qui concerne l'emplacement du collège. On a dû s'interroger énormément sur cette question, car avant la présentation du bill C-76, le 7 novembre 1962, on n'avait pas l'enthousiasme qui a pris naissance plus tard au sujet du collège vétérinaire. De fait, le *Herald* de Lethbridge du mardi 12 octobre 1962 rapporte que le premier ministre Manning de l'Alberta

a rejeté l'idée d'un collège de médecine vétérinaire. La nouvelle d'Edmonton se lit comme il suit:

Le premier ministre E. C. Manning a rejeté lundi l'idée de fonder une école de médecine vétérinaire à l'Université d'Alberta. Ce serait un «éléphant blanc», a-t-il déclaré.

Le Canada possède une seule école de médecine vétérinaire, à Guelph (Ontario) et étant donné que l'élevage des bestiaux prend de plus en plus d'importance dans l'Ouest du Canada, on réclame de plus en plus l'établissement d'une pareille école dans l'Ouest.

La Chambre de Commerce de Lethbridge, a à une certaine époque, exercé des pressions pour que Lethbridge soit choisie comme emplacement du nouveau collège, mais les médecins vétérinaires estiment que l'école devrait être rattachée à une université. Edmonton et Saskatoon ont été considérées comme les endroits les plus propices, et les trois autres provinces de l'Ouest accorderaient leur appui à celles qui décideraient d'instituer le collège.

Mais la construction de cette école exigerait une somme d'environ \$2,500,000, a déclaré M. Manning à une délégation de la Fédération albertaine des associations de parents-maîtres, et elle ne recevrait qu'environ 100 étudiants.

«Il en coûte moins cher de remettre \$1,500 à chaque étudiant pour l'envoyer faire ses études ailleurs», a déclaré le premier ministre.

Cependant, je dois admettre que plus tard au cours de cette année-là, M. Manning, dans son programme en 17 points qu'il avait exposé avant les élections en Alberta, avait déclaré qu'il prévoyait l'établissement d'une faculté de médecine vétérinaire en Alberta avec l'appui des autres provinces.

Probablement, à la suite des observations du premier ministre, dans le numéro du 8 novembre 1962 du *Western Producer*, on trouve sous le titre «Les vétérinaires de l'Alberta étudieront la nécessité de créer un collège dans l'Ouest» l'article suivant:

Le Dr Glen Weir de Lloydminster (Alberta), président de l'Association de médecine vétérinaire de l'Alberta, a déclaré au cours d'une entrevue qu'il convoquera une réunion du conseil de l'Association, par suite du refus que vient d'opposer le premier ministre Manning aux propositions en vue d'établir une école de médecine vétérinaire à l'université de l'Alberta.

Le Dr A. E. Lewis de Calgary, représentant de l'Ouest au sein de l'Association canadienne de médecine vétérinaire, a déclaré: «Un collège de médecine vétérinaire dans l'Ouest serait fort avantageux pour l'élevage des bestiaux.»

Le Canada a besoin d'une autre école de médecine vétérinaire qui fournirait un nombre suffisant de vétérinaires pour s'occuper de l'élevage des bestiaux. En outre, les vétérinaires traitants sont d'avis qu'il faudrait un plus grand nombre de vétérinaires dans tous les domaines connexes.

L'article dit ensuite ceci:

L'école vétérinaire de Guelph (Ont.), a-t-il dit, refuse chaque année, faute d'espace, des étudiants qui répondent aux conditions requises. Les cours de l'autre collège canadien, à Saint-Hyacinthe au Québec, se donnent en français.

Un autre vétérinaire d'Alberta, le Dr D. C. MacLennan, de Lethbridge, a déclaré qu'en 1980, le Canada aura besoin de 4,000 vétérinaires. A l'heure actuelle, seulement 100 sont diplômés chaque année.